

Le Conseil Municipal de Stutzheim-Offenheim s'est réuni le 12 novembre 2009.

### **GESTION DELEGUEE PAR VOIE DE CONCESSION DU SERVICE PUBLIC DE GAZ**

Le conseil municipal, à 10 voix pour et une abstention, accepte la proposition de la commission réunie le 3 novembre 2009, à savoir :

- de retenir les trois candidatures suivantes :

TOTALGAZ

48, avenue du Général de Gaulle 92800 PUTEAUX

ANTARGAZ

Les Renardières 3, place de Saverne 92901 PARIS LA DEFENSE CEDEX

RESEAU GDS

14, place des Halles 67082 STRASBOURG

- de leur faire parvenir un courrier avec le règlement de consultation.
  - autorise Monsieur le Maire à signer les documents.
- 

### **PROJETS DE PISTES CYCLABLES COMMUNAUTAIRE**

A la demande de la Communauté de Communes du Kochersberg et sur proposition de l'Adeus le conseil municipal à 10 voix pour et une voix contre, a opté pour l'option située le long des berges de la Souffel, pour la réalisation d'une piste cyclable reliant Offenheim au collège de Pfulgiesheim.

---

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2010**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- de recruter un coordonnateur communal du recensement de la population au grade de rédacteur, au 1<sup>er</sup> échelon, indices brut : 306 majoré 297.
  - de fixer la rémunération pour les trois agents recenseurs à
    - o 1,71 € par bulletin individuel
    - o 1,13 € par feuille de logement
- 

### **Subvention à l'Association " Regards d'enfants "**

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de verser une subvention de 1183,40 € pour la sortie des élèves à l'Unesco à Paris.

### **Subvention à l'Association CARPE DIEM**

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de verser une subvention de 250,- € pour un concert à l'occasion de la fête des aînés du 13/12/2009.

---

### **RETROCESSION DE PARCELLES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'accord de rétrocession par M. et Mme LEVY Jean 12, rue Schwilgué à Strasbourg de la rue du Blé, en section 25, des parcelles suivantes :

n°114 Auf Strasse d'une superficie de 0,81 are  
n°119 Auf Strasse d'une superficie de 9,05 ares  
n°120 Auf Strasse d'une superficie de 0,28 are

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la rétrocession.

---

### **DIAGNOSTIC ENERGETIQUE POUR LE BATIMENT DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'établissement d'une étude « diagnostic de performance énergétique » pour le bâtiment de la mairie auprès de la Sté Apave à Mundolsheim au prix de 358,60 € TTC.

---

### **MISSION D'ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les offres ci-après concernant la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage visant le montage de l'appel d'offre du franchissement de la Souffel au niveau de la rue du Cimetière

- |  |  |                |
|--|--|----------------|
| - ARCADIS  |  |                |
| Agence de Strasbourg 95, rue Boecklin à 67015 Strasbourg |  | 3 588,- € TTC  |
| - SERS   |  |                |
| 10, rue Oberlin à 67080 Strasbourg                       |  | 5 740,80 € TTC |

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte l'offre de la Sté Arcadis au prix de 3 588,-€ TTC
  - autorise Monsieur le Maire à signer l'offre de prestations
  - sollicite une subvention départementale
- 

### **CONTROLEUR DE TRAFIC ET DE VITESSE**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la réservation et la mise en place d'un contrôleur de trafic et de vitesse par la Communauté de Communes du Kochersberg pour une durée d'un mois.

### **CIRCULATION A 70 KM/H ENTRE STUTZHEIM ET OFFENHEIM**

Suite à la demande de la municipalité, le Conseil Général a pris un arrêté pour abaisser prochainement la vitesse de 90 à 70 km/h entre Stutzheim-Offenheim.

Le conseil municipal accepte, à 10 voix pour et une abstention, cette proposition.

---

### **ECOLES NUMERIQUES RURALES**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le dossier déposé à l'Inspection Académique pour l'informatique à l'école élémentaire a été jugé conforme au cahier des charges et que les services de l'Inspection Académique procéderont à la mise en paiement d'une avance de 3 000,- €.